

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 25 août 2010 à Saint Avit Le Pauvre
affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : LEFEVRE – LUINAUD – CHAUSSECOURTE – DESLOGES – AUBERT – DENIS – AMEAUME BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – TAGAND – GUIMBRETIERE – TRUNDE – FOUCHET BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIERE – DEPATUREAUX – JUILLE – RICHARD – LACHENY – VELLEINE – LAINE – LABBE – LAGROLLET – FAYADAS – LESCURE – BARBE – AUDOT – DESAGNAT – MARGUERITAT – CHEYPE – GAILLARD – AUF AURE – DENIS – FRIC – TRUBINO – ZANDVLIET – LAPORTE.

Excusés : PACAUD – JUILLET – LAURENT – VELLEINE – VALLAEYS – THIBAUD – WEIMANN – DELPRATO – GIRALDIN – DAGOIS – MEAUME – CRESPIEN – GIRY – OZANEAUX – SUCHET – PAROUTY – AITA – FOURNERON – COSTE – COLLET – GRENOUILLET – FOURNEL – SERVIAT – JALLOT – SANGRELET – LARPIN – LABAR – GAUTHIER – ROUSSANGE – LECREURER – CAILLAUD – LEPETIT – CHABREYRON – LEBIGOT – MAFAITY.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2010

Le compte-rendu du précédent Conseil Communautaire est validé à l'unanimité.

PROGRAMME DE TRAVAUX CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE

Depuis 2002, des élus locaux, des riverains et divers usagers ont la volonté de mettre en place un « Contrat de Rivière Gartempe ». Cet outil territorial permet une gestion multithématique de l'eau, axé sur la protection et la valorisation du milieu aquatique. Le contrat est élaboré notamment en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Limousin. Le Syndicat mixte « Contrat de rivière Gartempe », porteur du projet, regroupe différents maîtres d'ouvrages (six au total) sur les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, dont la Ciate.

Ce contrat de rivière intervient sur 5 thématiques qui sont les suivantes :

- l'animation et la communication
- les espèces emblématiques et le développement durable
- l'agriculture et le développement durable
- Tourisme et patrimoine
- Assainissement et eaux potables.

Il a été proposé, dans le cadre de ce contrat de rivière, que la Ciate mette en place un programme de travaux sur son territoire. Un travail a été fait début 2010 par les étudiants. Ils ont recensé les principales problématiques présentes sur la Gartempe. Les relevés de terrain réalisés en début d'année ont permis de définir un programme chiffré sur cinq ans. Les travaux proposés auront pour but de restaurer la morphologie de la Gartempe (aménagement d'abreuvoirs, mise en défens des berges, création de gués aménagés) et d'améliorer la continuité écologique (aménagement d'obstacles pour le franchissement).

Pour rappel, le conseil communautaire du 21 Octobre 2008 avait validé une enveloppe annuelle consacrée aux travaux de rivières de l'ordre de 61 000 euros. Il avait été estimé un budget de 10 000 euros annuel pour des travaux sur le bassin versant de la Gartempe (travaux d'urgence).

Dans le cadre du Contrat de Rivière Gartempe, les travaux pourraient être aidés à hauteur de 70% en moyenne. Le plan de financement sur 5 ans est le suivant :

	Total Travaux TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Région Limousin	Conseil Général	CIATE
<i>Taux</i>	100%	50%	10%	10%	30%
Année 1	33 225 €	16 612 €	3 322 €	3 322 €	9 967 €
Année 2	41 791 €	20 895 €	4 179 €	4 179 €	12 537 €
Année 3	37 142 €	18 571 €	3 714 €	3 714 €	11 143 €
Année 4	26 317 €	13 158 €	2 632 €	2 632 €	7 895 €
Année 5	32 544 €	16 272 €	3 254 €	3 254 €	9 763 €
TOTAL	171 018 €	85 509 €	17 102 €	17 102 €	51 306 €

L'autofinancement de la Ciata s'élève donc à 51 306 € sur 5 ans, soit une moyenne annuelle de 10 261 € TTC.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le principe de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur la Gartempe, ainsi que le plan de financement.

Le Conseil Communautaire valide la maîtrise d'ouvrage et le plan de financement à l'unanimité.

CONTRAT TERRITORIAL : TRAVAUX SUR LA CREUSE

Lors du dernier Conseil Communautaire, Charles Geoffroy avait présenté un plan de financement ainsi que le programme des travaux du Contrat Territorial Creuse dans le but de faire accorder une plus value de 5% sur le coût des travaux de restauration sur conseil des partenaires, le plan de financement précédent étant de 2008.

Pour déposer le Contrat Territorial le 10 septembre, un passage en Conseil est nécessaire concernant le plan de financement sur 5 ans ci-après.

Il est demandé au Conseil Communautaire la validation de ces enveloppes annuelles.

Année	Montant total des actions inscrites	Autofinancement CIATE (20%)
Année 1	76 269 € TTC	15 254 € TTC
Année 2	65 469 € TTC	13 094 € TTC
Année 3	83 341 € TTC	16 668 € TTC
Année 4	76 545 € TTC	15 309 € TTC
Année 5	78 458 € TTC	15 692 € TTC
TOTAL	380 082 € TTC	76 017 € TTC

Le plan de financement sur 5 ans est validé à l'unanimité.

ANALYSE FINANCIERE

Agnès Zeppa présente au Conseil quelques éléments concernant la capacité financière de la Communauté de Communes.

Pour rappel, la taxe professionnelle a disparu, elle a été remplacée par la contribution sur les entreprises qui représente très peu par rapport à l'ancienne taxe professionnelle. En plus de cette recette, la Ciate percevra désormais la part départementale de la taxe d'habitation, qui représentera à l'avenir l'essentiel des recettes.

Il existe un flou au niveau des dotations de l'Etat à l'avenir. En effet, le calcul de la DGF repose sur le potentiel fiscal. Or, la réforme de la taxe professionnelle modifie en profondeur le potentiel fiscal. Le mode de calcul de la DGF devrait donc être revue en 2011.

Les projections réalisées prennent en compte au niveau de la recette fiscale les éléments fournis par la Trésorerie Générale et une DGF stationnaire. En prenant en compte les dépenses annuelles actuellement mises en œuvre ou pour lesquelles la Ciate a pris des engagements (office de tourisme, centre de loisirs, travaux de rivières, aides à l'habitat, aides aux associations...) l'autofinancement net serait de 75 000 € en 2012 puis réaugmenterait à 109 000 € en 2013 (augmentation « naturelle » du produit de la taxe d'habitation). L'autofinancement net correspond aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement. Cette somme permet de financer des projets en investissement ou de décider de s'engager sur d'autres charges de fonctionnement.

A noter qu'il existe une réflexion en cours sur la petite enfance suites aux réunions de concertation de 2008. Plusieurs pistes sont à l'étude. Si on retient la piste la plus ambitieuse, un déficit de 30 000 € annuels serait à prévoir. Cela impacterait directement l'autofinancement net.

En ce qui concerne l'investissement, un fond de roulement de 600 000 € a été constitué. En prenant en compte l'ensemble des projets validés à ce jour ou pour lesquels des demandes de subventions ont été réalisées, il y aurait en 2013 une enveloppe subsistante de 300 000 €. Cependant ce calcul est difficile à faire car le montant dépend directement de l'autofinancement net et donc des décisions prises au niveau du fonctionnement.

Denis Fric demande d'où vient l'idée de récupérer la part du département sur la taxe d'habitation et si la décision est prise ?

Jacky Guillon rappelle que c'est une des conséquences de la loi sur la réforme de la taxe professionnelle
Agnès Zeppa explique que c'est la loi qui a instauré cette nouvelle recette pour les communautés de communes. En effet, il fallait trouver des systèmes de compensation des collectivités « perdantes » suite à la suppression de la TP. Pour la Ciate, ceci a conduit à augmenter théoriquement ses recettes : en effet le produit de la taxe d'habitation est plus important que celui de la taxe professionnelle. Cependant l'augmentation n'est que théorique au moins au début car le surplus est reversé pour un fond de solidarité qui contribuera à aider le Conseil Général. Par la suite, cette compensation continuera à être reversée par la Ciate au fonds de solidarité, mais le montant étant fixe (calculé une fois pour toutes l'année de la réforme soit 2010), elle bénéficiera des augmentations du produit de la taxe d'habitation.

A l'avenir le Conseil Communautaire devra donc voter le taux de taxe d'habitation. Du fait de la réforme, les communautés de communes votent un nouvel impôt sans l'avoir décidé.

Denis Fric suggère de présenter quelque chose par écrit pour une meilleure compréhension sur ce qui est imposé au niveau de la Communauté de Communes et au niveau du Conseil Général. Il serait intéressant d'en savoir plus avec une explication car il n'y a eu aucune information de la part du Conseil Général par exemple. Les élus des communes sont donc dans le flou.

Agnès Zeppa répond que la réforme comporte de nombreux transferts entre collectivités.

Il est proposé d'organiser une réunion d'information en invitant la Trésorerie Générale ou un intervenant expert pour une présentation et vulgarisation du sujet afin de simplifier la compréhension.
Céline Fouchet demande si le projet de micro-crèche est intégré dans le déficit de 30 000 euros. Agnès Zeppa indique que c'est le cas.

SENTIERS D'INTERPRETATION

Sentier d'interprétation des gorges du Thaurion

Le site des gorges du Thaurion présente une grande valeur écologique avec notamment la présence de l'emblématique pont de Thauron, d'habitats naturels d'intérêt communautaire et d'espèces faunistiques et floristiques remarquables... Fréquenté principalement en période estivale, il n'existe pourtant pas de cheminement sécurisé et balisé.

Le but du projet est de réaliser un cheminement avec des supports d'interprétation, afin de mettre en valeur la richesse environnementale présente sur ce site.

Le site des gorges du Thaurion est inventorié en ZNIEFF, classé zone Natura 2000 et est inscrit au patrimoine national tout en comportant de nombreux enjeux au niveau de la faune et de la flore.

Actuellement il existe uniquement un cheminement sur la rive droite du Thaurion, les promeneurs l'empruntent donc pour aller voir les ruines de l'ancien pont et doivent rebrousser chemin jusqu'au nouveau pont.

L'objectif de ce sentier serait de réaliser un cheminement cohérent qui permettrait aux gens de découvrir les différents points intéressants du site, sur une boucle. Lise Trubino a travaillé sur ce projet et a proposé un sentier d'interprétation de 1,5km. L'idée serait de réaliser une passerelle au niveau du vieux pont pour enjamber le Thaurion et se terminer sur les ruines de l'ancien pont.

Les dépenses seraient réparties comme suit :

DEPENSES*	TOTAL
Ouverture sentier/lande Aménagements	15024,84 €
Passerelle : Etude de faisabilité + conception esquisses (sans ouvrage, ni coordination des travaux)	Compris entre 6115 € et 16400 €
Aménagements d'interprétation	3754,66 €
Signalétique directionnelle (panneaux routiers)	1063,82 €
Coût Total TTC	Compris entre 25958,32 € et 36243,32 €

Les dépenses se déclinent de manière suivant :

- Une partie sentier comprend la réouverture des sentiers de lande, l'aménagement ainsi que la sécurisation, le balisage et la pose de poubelles.
- L'enveloppe prévue pour la passerelle qui enjambera le Thaurion, comprend une partie étude de faisabilité, pour laquelle il est nécessaire de s'assurer de la stabilité des ruines auprès d'un bureau d'étude.

Ensuite, un architecte doit intervenir dans la conception de cette passerelle, ainsi qu'un géomètre pour réaliser des relevés topographiques sur le site.

- La partie conception de l'ouvrage, soit la construction, la livraison et la pose de la passerelle, ne peut être qu'estimée, étant donné que le coût dépendra de l'étude de faisabilité et des conclusions du bureau d'étude.

- La partie aménagement et interprétation, pour laquelle Lise Trubino a préconisé 12 panneaux d'interprétation. 10 seront finalement retenus pour présenter l'intérêt du site. Une partie signalétique avec 2 panneaux routiers, indiquera les axes des sites des gorges du Thaurion. Un panneau d'accueil sera également installé.

Le plan de financement suivant sera présenté au Pays Sud Creusois dans le cadre de la Convention de Pays.

RECETTES	TOTAL	Taux (%)
Région	4 530,41 €	12,5
Département	4 530,41 €	12,5
Europe (Leader)	19 933,83 €	55
Total financements publics	28 994,66 €	80
Autofinancement CIATE	7 248,66 €	20
Coût Total TTC	36 243,32 €	100

Jean-Claude Bussière souhaite savoir si la passerelle sera réalisée en lamellé collé. Charles Geoffroy précise que le choix du procédé de fabrication ne pourra s'effectuer qu'après avis de la DREAL. Etant donné qu'il s'agit d'un site inscrit, certains critères sont à respecter donc une discussion avec la DREAL sera nécessaire pour essayer de trouver le meilleur compromis entre le prix et l'intégration paysagère sachant que leurs exigences compliquent un peu le projet.

Marika Guimbretière souhaite savoir si le chemin ne risque pas d'être dégradé pendant la réalisation des travaux car le sentier d'accès est éloigné de la route donc difficile d'accès par rapport à l'ouvrage.

Liliane Trubino précise qu'il existe un autre chemin d'accès.

Sentier d'interprétation du site archéologique de Drouilles

Le site archéologique de Drouilles se caractérise par la présence d'une motte castrale témoin de l'existence d'un édifice qui remonte à l'an 1000. Il s'agit d'une fortification que réalisait à cette époque les seigneurs pour se protéger d'éventuelles attaques. Un amas de terre d'une quinzaine de mètres de hauteur avait donc été formé, sur lequel était implanté un château en bois qui leur servait de refuge en cas d'attaque.

Ces vestiges sont rares en Creuse car ils ont été détruits par ignorance, d'où l'importance de ce site. Il faut savoir également que les vestiges de la motte castrale sont intacts. Une seconde motte présente à proximité a été arasée.

La motte est située en bordure de route est s'est végétalisée petit à petit. Quand les arbres sont feuillus, la motte est difficilement repérable et passe donc inaperçue d'où la nécessité de valoriser ce site.

Des fouilles ont été réalisées, au cours desquelles de nombreux éléments datant de cette période médiévale ont été retrouvés. Le site était peuplé de l'an 1000 aux environs du XIIème ou XIIIème siècle. A proximité se trouve une ferme carolingienne qui est ensuite devenue une villa féodale.

La motte est actuellement la propriété d'une association archéologique qui est prête à céder cette motte à la commune de Saint Eloi. Serait alors engagée la mise en valeur du site grâce à des panneaux informatifs d'interprétation.

Le projet a d'ors et déjà été présenté en commission environnement, pour qui, il paraissait plus pertinent de pouvoir inscrire le projet avec des partenaires financiers, de faire un sentier pour mettre en valeur l'ensemble du site plutôt que d'installer des panneaux ponctuels.

Deux hypothèses sont tracées, mais n'ont pas été retenues à ce stade. Les dépenses ont donc été chiffrées pour des travaux de protection de la mise en valeur de la motte, l'ouverture d'un sentier, la mise en place de 4 panneaux de signalisation, ainsi que la pose de panneaux signalétiques.

Les panneaux ont déjà été dessinés par un membre de l'association archéologique donc seule la conception sera nécessaire.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES	TOTAL
Travaux de protection et de mise en valeur de la motte	3 301,14 €
Ouverture sentier	1 430,20 €
Aménagements d'interprétation (4 panneaux)	3 254,98 €
Signalétique directionnelle (panneaux routiers)	1 125,20 €
Coût Total HT	9 111,52 €

RECETTES	Taux (%)	TOTAL
Région	12,5	1 138,94 €
Département	12,5	1 138,94 €
Europe (Leader)	55	5 011,34 €
Total financements publics	80	7 289,22 €
Autofinancement CIATE	20	1 822,30 €
Coût Total HT	100	9 111,52 €

Pour ces deux sentiers présentés, Charles Geoffroy précise qu'un entretien sera également nécessaire.

Le coût de l'entretien du site des gorges du Thaurion s'élèverait à 3 250 € H.T. annuels pour les 0,5 ha de landes, pour deux passages par an. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels pourrait financer à hauteur de 1 400 € H.T. annuels. Si on y ajoute 250 € pour l'entretien du sentier, l'autofinancement serait de 1 750 € par an pour l'entretien de ce site.

En ce qui concerne le site archéologique de Drouilles, le coût de l'entretien s'élèverait à 400 € H.T. pour le sentier le plus court et 1 000 € H.T. pour un sentier un peu plus long.

M. Barbe a visité le site de Drouilles mais pense que ce site s'adresse à un public connaisseur car il est difficile de remarquer qu'il s'agit d'un vestige, rien ne distingue sa particularité. Peut-être également qu'il y a une raison pour que l'association qui la possède actuellement souhaite la céder à la commune. Si la motte castrale de Drouilles avait un réel intérêt, l'association souhaiterait certainement la conserver.

Jacky Guillon précise que l'association avait acheté la motte à un propriétaire privé pour éviter qu'elle ne continue de se détériorer, toutefois, il est important de rappeler que l'entretien d'un tel site n'est pas un rôle à remplir par une association. Leur volonté première était de faire en sorte que ce site devienne public.

Jean-Claude Bussière se demande quel public peut-être concerné par ce sentier d'interprétation à part quelques érudits. Autant le site des gorges du Thaurion présente de l'intérêt, autant le site de Drouilles le laisse perplexe.

Patrick Aubert intervient pour préciser qu'il s'agit d'un site historique remarquable même s'il existe une difficulté à repérer la motte castrale. En effet, la présence d'un tel site est unique sur le territoire de la Ciate. Il est possible de trouver une cohérence avec les vestiges alentours même si malheureusement la villa féodale sera cachée et les fouilles recouvertes. Les panneaux explicatifs sont véritablement bien réalisés et éclaireront les visiteurs.

Charles Geoffroy précise qu'au niveau de la mise en valeur de la motte, un élagage des parties pentues serait réalisé et non un dessouchage, et la végétation alentour serait conservée pour limiter l'érosion de la motte. Ces mesures font parties des préconisations qui ont été faites afin de garder la forme de la motte. Afin de parvenir à ces conclusions, plusieurs avis ont été sollicités notamment ceux du Conservatoire Régional des Espaces Naturels et de la Direction Régionale de l'Environnement. Avec leur accord, il s'est avéré que cette solution de conservation est la plus cohérente.

En ce qui concerne la villa féodale, le terrain est privé, il n'y aura donc pas de cheminement sur ce site. Les préconisations de l'association archéologique suggéraient d'enfouir cette villa qui se dégrade à l'heure actuelle.

Jacky Guillon propose au Conseil Communautaire de se prononcer par vote à bulletin secret sur l'inscription de ces projets dans le cadre de la convention territoriale du Pays. Il est précisé que ce vote décide uniquement de la présentation ou non du projet en vue d'obtenir des subventions dans le cadre de la convention territoriale et qu'il ne s'agit pas encore de l'engagement des travaux. En cas d'accord favorable du projet dans le cadre de la convention territoriale du Pays, le Conseil sera encore en mesure d'annuler le projet.

En ce qui concerne le sentier des gorges du Thaurion, le Conseil Communautaire se prononce pour son inscription dans le cadre de la convention territoriale du Pays par 35 avis favorables et 2 avis défavorables.

En ce qui concerne le projet de sentier d'interprétation de Drouilles, le Conseil Communautaire se prononce pour son inscription dans le cadre de la convention territoriale du Pays par 19 avis favorables, 16 avis défavorables, 1 abstention et 1 nul.

CREATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL A SARDENT

Suite à la présentation de l'étude et la proposition de création d'un « centre culturel » en conseil communautaire en septembre 2009, les élus ont souhaité que le projet soit réétudié pour être plus « adapté » au contexte local. En effet l'étude prévoyait un équipement « surdimensionné » notamment financièrement (investissement : 1 675 000.00 euros).

Virginie Joubert présente le projet, qui pourrait être proposé dans le cadre de la convention territoriale du Pays.

Pour rappel historique, la communauté de communes a choisi pour compétence optionnelle l'animation d'une saison culturelle. Ainsi, depuis 1995, elle programme des rendez-vous culturels dans chacune de ses 28 communes. Ces rendez vous rencontrent un vif succès, et la saison culturelle s'étoffe d'année en année.

Tous les lieux du territoire sont investis, qu'il s'agisse des salles polyvalentes, des églises ou encore des salles communales, à la grande satisfaction des habitants de voir les bourgs ainsi animés au fil de la saison qui s'étend du mois de septembre au mois de mai.

Cette proximité participe aux bons résultats de la présentation même si elle impose des contraintes en terme technique et de capacité d'accueil du public.

Le deuxième point fort dans la stratégie de développement culturel de la Ciate est la présence sur le territoire de l'association La Métive, installée au Moutier d'Ahun dans l'ancien moulin et dont les travaux de restauration du bâtiment sont inscrits dans la dernière convention territoriale.

L'un des enjeux du projet de création d'un équipement culturel à Sardent est celui de l'affirmation d'une identité spécifique, outre la structuration du territoire. Le domaine culturel étant en ce point de vue l'un des plus efficaces, la Ciate s'affirme en tant que territoire culturel.

La vie associative et culturelle de Sardent est très développée, puisque de nombreuses associations y ont leur siège, proposant activités diverses et variées telles que du théâtre, de la musique, de la danse, de l'initiation aux arts du cirque mais aussi, de l'aide aux devoirs, ainsi que l'animation d'une bibliothèque.

Ces associations organisent dans l'année 7 à 8 manifestations pour présenter leurs travaux. Parmi elles, 3 manifestations possèdent une ampleur qui dépasse les limites de la commune, de la communauté de communes et même du département : il s'agit de la Foire aux Huîtres, des 4 jours du Trial et du festival Escapade qui tous les 3 ans, accueille de nombreuses compagnies de théâtre d'enfants.

La structure à réaliser est définie comme une « boîte à outil » au service des pratiques artistiques amateurs. La distinction doit être faite entre La Métive, qui est un lieu de création international et artistique professionnel, et le projet de Sardent qui reflètera un travail associatif d'amateurs.

Les enjeux principaux sont les suivantes :

- ✓ pérenniser l'action amateur
- ✓ ne pas créer un lieu unique de diffusion
- ✓ maîtriser les coûts d'investissement
- ✓ permettre la pratique de diverses activités artistiques (théâtre, danse, arts du cirque, musique, ...)
- ✓ favoriser la rencontre entre les associations, inciter l'émergence de projets communs
- ✓ encourager la création et le développement d'activités nouvelles
- ✓ créer les conditions adéquates à l'accueil de toutes manifestations
- ✓ créer un lieu fédérateur donc pluridisciplinaire, une boîte à outils pour tous.

La Métive et Sardent s'affirment ainsi comme les portes d'entrée sur deux mondes mis en relation, il s'agit de deux points de mise en commun, et d'échange d'outils de compétence, de savoir-faire, de locaux, de matériels.

Ce lieu de travail doit accueillir toutes les demandes des activités hebdomadaires des associations, des pratiques artistiques, les événementiels, et éventuellement toutes les activités des associations sportives et de loisirs, des compagnies amateurs en résidence : toutes les manifestations qui ne trouvent pas sur ce territoire de lieux pour pouvoir mener leurs projets.

Ce lieu doit également être piloté par une structure identifiée. Sur ce point, il apparaît que l'association « Théâtre'Enfant » est un acteur et un bénéficiaire incontournable de ce projet d'équipement culturel. Ses besoins en locaux aujourd'hui l'amènent logiquement à être hébergé dans ce lieu. Créer un lieu sans y mettre de vie augmenterait la difficulté du développement par la suite. La solution serait donc une association à demeure.

Cet équipement culturel devra disposer d'un minimum d'équipements techniques. Sont également à prendre en compte l'entretien et la surveillance qui entrent comme enjeux en terme de pérennité de l'outil. Des intervenants expérimentés devront être habilités à l'utilisation de ce matériel.

Il ne s'agit pas, comme il avait été prévu dans le projet initial, de créer un centre culturel au même titre que l'on connaît la Scène Nationale ou l'Espace Fayolle de Guéret. L'idée est de créer un équipement culturel au même titre qu'un gymnase et qui permettra de mener plusieurs activités culturelles et artistiques dans un même lieu et voire en même temps.

La marge de manœuvre pour la création et le fonctionnement du site culturel de Sardent est réduite et nécessite d'inventer un nouvel outil fédérateur et mobilisateur, tant pour les acteurs culturels que pour le public.

L'animation culturelle sur un territoire est un des métiers à tisser de ce précieux lien social car aujourd'hui les derniers maillons des liens sociaux sur notre territoire sont les associations. Il se pourrait également que ce lieu accueille, au besoin, une manifestation sportive.

L'objectif de maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement induit la création d'un équipement pluridisciplinaire très simple à équiper et à faire fonctionner de sorte que n'importe qui, à n'importe quel moment, puisse utiliser ce lieu de façon simple.

L'organisation et la coordination de l'ensemble de l'activité du pôle peuvent être mutualisées avec le « Théâtre'Enfant ». Car l'association qui, sur Sardent, a l'activité la plus régulière et qui soit la plus ancienne sur le territoire de la Ciate est le « Théâtre'Enfant ».

De plus, cette association, possède avec ses bénévoles les compétences techniques et l'expertise essentielle pour contribuer au bon fonctionnement du lieu. Une compagnie de théâtre amateur qui voudrait venir un week-end en résidence aura besoin d'interlocuteurs sur place pour savoir comment faire fonctionner le matériel.

Il s'agit d'une solution innovante et intéressante, parfaitement cohérente et faisant sens avec le projet d'espace partagé dédié aux pratiques amateurs et en germe avec la création d'un collectif d'associations du territoire.

Effectivement, sur Sardent, il y a plusieurs associations qui mettent en place des activités culturelles, mais il y en a d'autres sur l'ensemble du territoire, notamment sur Ahun, par exemple l'association « Musique Pour Tous » qui donne des cours de musique tous les mercredis aux enfants, adolescents et adultes, mais qui n'exerce pas dans une salle adaptée au niveau acoustique. Cette association pourrait très bien organiser des stages pour les adolescents. « Lever de Rideau » est également dans ce cas. Nombre d'associations ont besoin d'un tel espace pour pouvoir répéter ou se produire dans de bonnes conditions.

Il apparaît en tout état de cause que le monde associatif doit faire émerger une solution. L'autre hypothèse serait celle d'un emploi porté par la Ciate pour la gestion de ce lieu. Cette hypothèse semble être difficilement tenable aujourd'hui.

M. Audot indique que le point de blocage lors de la précédente présentation avait été le volet financier. Compte-tenu de ce qui vient d'être dit, il se demande si la Ciate a les moyens aujourd'hui de pouvoir se lancer dans un tel

projet ? Car en dehors du fait que le projet pourrait servir à beaucoup de monde, le problème du financement prédomine.

Virginie Joubert précise que le projet a été revisité également sur ce volet là. Suite à de nouvelles réunions avec les associations concernées, le projet a été redéfini puis réévalué par un économiste.

Le budget d'investissement ainsi modifié est le suivant :

Nature des dépenses	Montant
Travaux et équipements	547 030.00 HT
Honoraires + frais divers + imprévus	109 406.00 HT
Coût Total HT	656 436.00 HT

Nature des recettes	Montant	%
Etat	196 930.80	30
Région	196 930.80	30
Département	131 287.20	20
Autofinancement	131 287.20	20
Coût Total HT	656 436.00 HT	100

En ce qui concerne le fonctionnement, le budget a également été revu à la baisse :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Eau et assainissement	250,00 €	Location	5 000,00 €
Energie – électricité	3 000,00 €	Billetterie	2 000,00 €
Gaz	1 500,00 €	Buvette	1 000,00 €
Entretien	1 000,00 €		
Maintenance	1 250,00 €	Ciate	21 500,00 €
Assurances	1 000,00 €		
Taxes foncières	1 500,00 €		
½ poste temps plein	20 000,00 €		
Total	29 500,00 €		29 500,00 €

Ce budget prend en compte un demi-poste pour la gestion du lieu.

Agnès Zeppa précise que dans le cadre de la Convention Territoriale, seul l'investissement est pris en compte, le fonctionnement n'est pas retenu. Au niveau du fonctionnement, il n'y a donc pas de subvention à escompter sauf dans le cadre des emplois aidés (mais ne peut être que temporaire).

Les recettes de fonctionnement définies sont les plus basses espérées sur ce site, car avoir une telle salle va certainement permettre de la louer.

Un règlement intérieur sera à mettre en place pour définir les conditions de location et le public ciblé. Il est espéré également que cet outil de travail permette l'émergence de nouveaux projets, de nouvelles activités, et qu'il y ait plus de spectacles proposés par les associations, donc plus de billetterie et de buvette qui permettront à terme de faire fonctionner le lieu.

Actuellement, le « Théâtre'Enfant » bénéficie d'un emploi aidé dans le cadre des emplois associatifs de la Région. Ils sont en attente concernant le renouvellement de cette aide d'ici fin décembre 2010. Une des conditions pour le financement de ce poste est la mutualisation.

Le poste actuel est mutualisé avec la Fédération Départementale de Théâtre, mais rien n'empêchera que les autres associations utilisatrices de ce lieu se constituent en collectif et prennent l'autre part de la mutualisation du poste. Ce qui permettra d'avoir un poste quasi-financé. Le reste du financement appartiendra à la Ciate.

Liliane Trubino souhaite savoir sur quel(s) point(s) a été modifié le projet initial. Agnès Zeppa précise qu'après révision, le projet a perdu la moitié de sa surface. Il est précisé que l'économiste ayant réalisé l'étude est différent de l'économiste du projet initial.

Virginie Joubert, chargée de mission, précise que ce dernier a été choisi car il a déjà créé un lieu similaire à Argenton Sur Creuse dans un contexte quasi-identique. La première étude n'a toutefois pas été réalisée en vain car tout un travail d'analyse sur les données du territoire, de compréhension de l'activité, de mise en perspective de toute cette dynamique culturelle a été effectué sur le territoire de la Ciate et est conséquent. Le projet était certes surdimensionné mais uniquement vis-à-vis des données de notre territoire.

Jean-Claude Bussière souhaite avoir des précisions sur les recettes, car normalement ces recettes reviennent aux associations pour financer leurs activités.

Jacky Guillon explique le fonctionnement envisagé avec un exemple précis : si une association organise chaque année une soirée de gala, il est clair que dans ce contexte, les recettes de la billetterie/buvette reviennent à l'association. Ce qui a été estimé ne rentre pas dans ce cas de figure.

Thierry Gaillard évoque l'exemple de la Foire aux Huîtres dont la 30^{ème} édition aura lieu cette année, l'association UCAL loue un chapiteau de plus de 1 500 m² ainsi que tous les équipements annexes comme les toilettes ainsi qu'une partie cuisine. Ce qui nécessite la présence d'un chargé de sécurité pour toute la durée de la manifestation soit 3 000 € supplémentaires.

Le coût des chapiteaux loués pour la manifestation se monte au total à environ 30 000 €. Avec une structure de 470 m², il est évident que l'UCAL aura toujours besoin de louer un chapiteau pour la partie consacrée aux exposants mais 1 000 m² de chapiteau suffiront ; le coût baissera donc puisque la présence d'un chargé de sécurité, et de certains éléments annexes ne sera plus nécessaire.

Au final, le coût peut se voir diminuer de moitié. Cette discussion ayant lieu depuis 20 ans, l'association est tout à fait disposée à verser une location qui correspondrait à une partie des économies réalisées.

Jean-Claude Bussière pense que la Foire aux Huîtres est plus considérée comme une manifestation gastronomique que culturelle.

Jacky Guillon précise qu'une participation annuelle de l'UCAL de 10 000 € correspondrait déjà au tiers du budget de fonctionnement.

Martine Laporte précise que lorsque la salle ne sera pas utilisée par les associations du territoire, elle pourra être louée pour d'autres événements.

Jean-Claude Bussière pense qu'il risque d'y avoir des déséquilibres entre la semaine et le week-end au niveau des locations mais ce problème relève de la gestion.

Virginie Joubert précise qu'un tel outil n'existe ni en Limousin ni en Auvergne. Certains lieux tentent de mettre en place cette activité comme la salle d'Argenton Sur Creuse. Le gérant de cette structure a été contacté et a fait rapport d'un frein existant à leur développement : les gradins installés sont fixes. Cette installation empêche l'organisation de certaines manifestations et activités. Il leur est impossible de développer des activités autres que leur propre programmation culturelle alors qu'ils disposent d'un bassin d'associations très important.

Il est remarqué qu'il ne faudrait pas comparer ce projet à celui de la ville d'Argenton Sur Creuse, qui dispose d'autres moyens et de plus de population.

Thierry Gaillard précise que le projet ne doit pas appartenir uniquement à Sardent mais doit apparaître comme un outil du territoire. Il peut également être envisagé de louer cet équipement à des personnes au-delà du territoire. Ce qui est sûr c'est qu'il s'agit de l'unique projet semblable, qui permettrait de maintenir et de développer la vie associative. Quand on voit les retombées qu'il existe sur les événementiels et les manifestations qu'organise l'ensemble des associations, on peut dire que même si l'investissement n'est pas négligeable, il ne s'agit pas de gaspillage. Et, encore une fois, il s'agit d'un lien parfaitement complémentaire avec la Métive sur 2 endroits du territoire différents. Le maire de Sardent soutient donc le projet et y voit un gros atout pour l'ensemble de la communauté de communes.

Martine Laporte ajoute que des projets pour des réhabilitations qui coûtaient largement aussi cher ont déjà été réalisés.

Jean-Claude Bussière pense que ce projet est beaucoup plus raisonnable que le premier.

Denis Fric précise que si personne n'ose, rien ne sera jamais réalisé et qu'il n'y aura aucune vie associative du mois de septembre au mois de mai pour les gens qui restent ici et résident ici. Il est important de rappeler qu'il n'y a pas que les touristes. De plus, le projet qui a déjà subi des modifications ne doit pas être trop rétréci. M. Fric défend donc ce projet, en soulignant que notre petitesse et notre pauvreté ne doit pas être une excuse permanente à n'avoir aucun projet d'envergure.

Virginie Joubert précise la surface prévue pour la structure : une salle d'une superficie de 468 m² au sol avec un espace pour l'accueil de 60 m², une salle comprenant un espace scénique et un espace d'activité de 300 m², des fonctions associées de 70 m² pour le rangement et les ateliers, et des fonctions techniques de 15 m².

Jean-Claude Trunde précise qu'au vu de la polyvalence envisagée, il ne faudra surtout pas se tromper sur l'aménagement intérieur ainsi que la distribution des espaces.

Virginie Joubert ajoute que la question a déjà été vue avec les associations et leurs bénévoles qui ont une expertise vis-à-vis de la création de ce type de structure. Une cuisine satellite est prévue pour permettre à un traiteur de venir s'installer et de réchauffer des plats, et non de cuisiner ce qui aurait ajouté des complications en terme de normes. Des sanitaires et des douches seront également installés.

En ce qui concerne le matériel spécifique pour les associations, Virginie Joubert explique qu'il faut savoir que l'association « Théâtre'Enfant » dispose déjà d'énormément de matériel technique pour l'habillage de l'espace scénique. L'idée est de fournir une boîte avec quelques outils et beaucoup de rangement pour que les associations s'emparent du lieu, l'investissent, le décoorent, l'aménagent.

La question est soulevée savoir si un emplacement a déjà été choisi sur la commune de Sardent pour l'emplacement de cet équipement culturel. Virginie Joubert rappelle que le terrain retenu est celui sur lequel se tient annuellement la Foire aux Huîtres.

La question est posée concernant la vacance des préfabriqués. Thierry Gaillard précise qu'ils pourront être utilisés pour d'autres associations.

Guy Desloges pense que les frais de fonctionnement sont trop élevés. Agnès Zeppa précise que l'avenir du projet dépendra de l'évolution des capacités financières de la Ciate comme présenté en début de Conseil.

Jean-Claude Bussière pense qu'un tel équipement doit certainement dépenser plus de 3 000 € en énergie. Virginie Joubert précise que pour le bâtiment initial était prévus 5 000 € de frais d'électricité, une estimation de 3 000 € paraît donc plausible.

Agnès Zeppa précise que les salles de spectacles ne sont pas chauffées de la même façon qu'un logement, une salle nécessite moins de chaleur et n'a pas besoin d'être chauffée en permanence ; la consommation dépend également beaucoup de l'isolation.

Virginie Joubert ajoute suite à une question sur la capacité d'accueil de la structure que la salle sera modulable. Sur Sardent, le besoin se situe autour de 300 personnes, donc il serait intéressant d'avoir un gradin modulable de 200 places ainsi que des chaises pour accueillir au sol également. Le nombre de personnes que peut contenir la salle est assez complexe car il dépend de la façon dont sont disposées les chaises etc...

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présentation de ce projet concernant dans le cadre de la convention territoriale du Pays.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition par 27 avis favorables et 10 avis défavorables.

CREATION DUN POLE DE SANTE COMPRENANT UNE MAISON DE SANTE A AHUN ET UN RESEAU DE SANTE MAILLANT LE TERRITOIRE

Une étude pour l'élaboration d'un projet de santé sur le territoire est en cours. Même si celle-ci n'est pas terminée, il apparaît d'ores et déjà que la création d'un Pôle de Santé est pertinente. Il s'agit de mettre en place un Pôle de Santé articulé autour d'une Maison de Santé à Ahun, regroupant quelques professionnels de santé, et d'un Réseau de Santé composé de professionnels de santé implantés sur le territoire et qui gardent leur cabinet, la Maison de Santé jouant le rôle de tête de réseau.

Les objectifs sont :

D'améliorer la coordination des soins entre les professionnels de santé en vue de :

- Améliorer la prise en charge des patients au point de vue médico-social (en particulier gériatriques)
- Améliorer l'efficacité des médecins présents en les libérant du travail non médical

De développer l'attractivité du territoire pour les professions médicales en vue de stabiliser la démographie médicale.

Il s'agit de mettre en place un pôle de santé structuré de la manière suivante :

- Une maison de santé qui regroupe quelques professionnels ;
- Un réseau de santé qui regroupe tous les autres professionnels de santé du territoire

L'ensemble des professionnels de santé volontaire bénéficient ainsi de la coordination, de l'échange d'information, de la formation etc mis en place dans le cadre du pôle.

Le plan de financement est le suivant :

RECETTES	2011	2012	2013	TOTAL	%
Etat		243 000			36,2
Région		243 000			36,2
Département		0			0
Autres financements publics (ARS)		50 000		50 000	7,46*
Total financements publics		536 000		536 000	80
DEPENSES					
Autofinancement		134 000		134 000	
Emprunt					
Total Maître d'ouvrage		134 000		134 000	20
Privés (préciser)					
Coût Total HT		670 000		670 000	100

La Ciate assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux de la Maison de Santé. Elle louerait ensuite le bâtiment aux professionnels de santé regroupés en association ou SEL (société d'exercice libéral). Les modalités exactes ainsi que les montants de loyers restent à définir.

Denis Fric se demande si le loyer couvrira le coût de fonctionnement. Agnès Zeppa précise qu'il n'y aura pas de coût de fonctionnement à la charge de la Ciate. Ce coût sera partagé entre les professionnels de santé et l'URCAM.

Joël Lainé voudrait savoir ce que le projet apportera aux patients et s'il y aura des permanences.

Agnès Zeppa explique qu'une meilleure coordination entre les professionnels de santé et l'installation de nouveaux médecins ne pourra que bénéficier aux patients.

Jacky Guillon précise que le projet est en construction et que des permanences pourront être envisagées.

Céline Fouchet remarque que le projet a considérablement avancé.

Le Conseil Communautaire se prononce pour la présentation de ce projet dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays par 32 avis favorables, 2 défavorables et 3 abstentions.

CONSTRUCTION D'UN HEBERGEMENT ARTISANAL MODULAIRE A AHUN :

Le projet consiste à la mise en place d'un programme immobilier locatif artisanal modulaire. Ce programme est composé de modules correspondant chacun à un atelier de 150 m² (25 m² de bureaux, sanitaire et douche et 125 m² d'atelier).

Dans un premier temps, il s'agit de construire un module artisanal à Ahun. Ce module, standard, peut correspondre aux besoins les plus courants des entreprises artisanales et petites PMI, éventuellement aménageable à la demande.

Ce module est loué de façon temporaire (23 mois) à des entreprises en création ou en transition (ex : volonté de délocaliser l'entreprise par rapport à la maison de l'entrepreneur).

Une fois le 1er module construit, il est loué aux entreprises qui en font la demande mais servent aussi de vitrine de promotion. En fonction des demandes, d'autres modules peuvent être construits.

Cette formule permet à la fois d'optimiser le coût de conception (communs à l'ensemble des modules qui seront construits), et de limiter les risques inhérents à des bâtiments trop spécifiques. Surtout, le produit permet de mener une démarche active de promotion d'une offre immobilière, dont la mise en œuvre est plus rapide qu'un atelier relais.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	125000	Etat (FNADT)	60 000
Honoraires, Frais divers	25000	Conseil Régional	60 000
		Autofinancement	30 000
Coût Total HT	150000	Total recettes	150 000

Les modalités exactes de mise en location ainsi que les loyers pratiques restent à déterminer.

Céline Fouchet souhaite savoir si l'emplacement prévu est celui de la zone artisanale d'Ahun.

Jacky Guillon précise que l'avancement de la zone d'activité d'Ahun est un sujet sensible et difficile et que tant que rien ne sera approuvé, le meilleur emplacement pour cet hébergement modulaire serait le terrain de Monsieur Trullen au Pontsebrot (commune du Moutier d'Ahun). Il est précisé que la zone sera certainement terminée d'ici 2013 mais que la procédure d'acquisition des terrains est complexe et plutôt lente.

Mais Jacky Guillon précise que s'il y a d'autres opportunités concernant un terrain des changements pourraient être effectués car l'avancement du projet ne fait pas encore état du choix du terrain. Ce qui serait ennuyeux serait de décider de valider ce financement sans avoir une possibilité de terrain.

Michel Audot pense que le choix du Pontsebrot n'est pas pertinent et desservirait Ahun en faveur de Lavaveix les Mines, car Ahun a tendance à se vider donc le fait d'implanter une activité artisanal au Pontsebrot ne revient pas à l'implanter à Ahun.

Jacky Guillon souligne qu'aujourd'hui il n'y a pas de zone artisanale à Ahun et ajoute que le plus important est de garder l'entreprise sur le territoire car si une personne souhaite s'installer et ne trouve pas de local sur le territoire, cette personne ira s'installer ailleurs. Il ajoute également que si la Ciate n'avait pas trouvé le terrain du Pontsebrot, l'entreprise Bernasconi se serait installée à Guéret où ailleurs.

Agnès Zeppa précise qu'il serait dommage d'attendre la zone d'activité pour travailler sur ce dossier. Un porteur de projet peut créer une activité, louer pour ne pas s'encombrer avec des investissements majeurs et quand l'entreprise sera prête, acheter un terrain et construire son propre bâtiment sur une zone d'activité. Donc il serait judicieux de travailler sur les deux projets parallèlement.

Michel Audot pense qu'en terme de développement local du territoire, lorsqu'une entreprise est limitrophe d'un territoire elle participe moins à la vie et à l'économie locale qu'une entreprise centrée sur un territoire.

Céline Fouchet ajoute qu'il n'est pas question de commerce mais d'artisanat. Dans ce domaine l'implantation précise à moins d'importance, les artisans se déplaçant chez les particuliers et pas le contraire.

Jean-Claude Trunde, en tant que maire de la commune sur laquelle est situé le Pontsebrot, explique que lorsque l'entreprise Trullen recherchait un terrain, rien n'était disponible pourtant des recherches ont été effectuées partout sur Ahun. Il n'y a pas de compétition à avoir entre le Moutier d'Ahun et Ahun. Dans le cadre de ce projet, l'enjeu est d'être prêt à recevoir quelqu'un. Si demain une personne se présente pour louer un terrain et si on lui répond que 4 ou 5 ans seront nécessaires à son installation, la personne ne reste pas sur le territoire. L'enjeu n'est pas du tout de savoir si une installation au Moutier serait préférable à une installation sur Ahun, en communauté de communes, ce genre de résonnement et de discours sont à proscrire. Il s'agit de construire le territoire petit à petit sans concurrence mais plutôt en complémentarité.

Céline Fouchet ajoute que généralement, quelqu'un qui s'installe ne fait pas construire mais recherche plutôt du locatif, qui se révèle totalement absent du territoire.

La question du montant du loyer ainsi que de l'amortissement est posée. Agnès Zeppa précise que moins de 10 années devraient suffire à amortir se projet.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de l'inscription de ce projet dans le cadre de la convention territoriale du Pays par 34 avis favorables, 2 défavorables et 1 blanc.

ANIMATION D'UN DISPOSITIF PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE :

Les dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat (OPAH/PRIG/MOUS...), constituent des outils d'intervention publique intéressants sur des territoires conjuguant des difficultés liées à l'habitat privé comme le notre (cf. étude statistiques menée par les services de la DDE en juin 2009).

La décision de renouveler la mise en place de tels programmes est bien évidemment conditionnée par une phase de bilan du programme en cours mais également d'une analyse actualisée des caractéristiques du parc privé ainsi que la prise en compte des éléments démographiques propres à notre territoire. A cela s'ajoute, la politique volontariste d'accueil menée notamment dans le cadre du Pôle Local d'Accueil et les efforts déjà réalisés dans ce sens.

La population concernée par ce type d'action (information, conseil, aide au montage des dossiers de demande d'aide) est l'ensemble des propriétaires occupants ou bailleurs (ou mêmes locataires) de biens immobiliers privés sur le territoire de la CIATE. Les aides octroyées dans le cadre du nouveau dispositif à mettre en place s'adressent aux personnes désireuses de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.

Au regard de la stratégie du territoire, il s'agit de promouvoir un dispositif qui soit adapté aux problématiques rencontrées sur l'ensemble des 28 communes que compte la CIATE.

Un des aspects principaux du projet de la Communauté de Communes porte sur le maintien d'une animation locale de proximité, destinée à informer, à inciter et à accompagner les propriétaires privés porteurs de projets mais également à animer des réseaux de partenaires locaux et à mener des réflexions prospectives dans le domaine de l'habitat privé.

La force de ces dispositifs réside en effet dans les partenariats mis en place qu'ils soient financiers ou simplement de travail. L'ambition de l'animation d'un tel dispositif partenarial est une amélioration des conditions de l'habitat pour l'ensemble des citoyens, elle s'organise pour traiter les situations les plus difficiles, repérées sur le territoire, en privilégiant un service de proximité.

DEPENSES PREVISIONNELLES POUR UN POSTE D'ANIMATION A 4/5^E D'UN TEMPS COMPLET

NATURE DES DEPENSES	2011	2012	2013	TOTAL
Masse salariale	28 000	29 000	30 000	87 000
Frais de fonctionnement	10 000	10 000	10 000	30 000
Coût Total TTC	38 000	39 000	40 000	117 000

PLAN DE FINANCEMENT (au regard des modalités actuelles)

Nature des dépenses	2011	2012	2013	TOTAL	%
Etat (35% masse salariale)	9 800	10 150	10 500	30 450	26%
Région (30% coût total)	11 400	11 700	12 000	35 100	30%
Département (15% coût total)	5 700	5 850	6 000	17 550	15%
Total financements publics	26 900	27 700	28 500	83 100	71%
Autofinancement	11 100	11 300	11 500	33 900	
Total Maître d'ouvrage	11 100	11 300	11 500	33 900	29%
Coût Total TTC	38 000	39 000	40 000	117 000	

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la demande de renouvellement des actions d'animation du PRIG, dans le cadre de la convention territoriale du Pays.

ANIMATION DU POLE LOCAL D'ACCUEIL ET ACTIONS A MENER

Le PLA est destiné à :

- favoriser l'émergence, la mise en cohérence et l'affichage d'une offre d'accueil lisible et qualifiée, dans des domaines aussi variés que l'habitat, l'activité économique, les conditions de vie, ...
- offrir aux migrants potentiels une réponse aussi exhaustive que possible à leurs demandes, soit en jouant directement un rôle de prestataire d'informations (lieu ressource), soit en accompagnant et orientant ces personnes dans leurs démarches ;
- favoriser, pour ce faire, la mobilisation des différents acteurs concernés (élus locaux, acteurs associatifs, population, techniciens de l'accompagnement à la création d'activités, ...), soit par le renforcement des partenariats existants, soit par la mise en œuvre de nouveaux partenariats.

Ainsi le PLA est un interlocuteur de proximité sur le territoire, pour :

- les personnes engagées dans un parcours d'installation professionnelle ou résidentielle, qu'elles vivent déjà sur le territoire ou souhaitent y venir ;
- les communautés de communes, les communes et les entreprises du territoire qui recherchent des entrepreneurs ou des repreneurs.

Pour assurer le bon fonctionnement du PLA, des moyens d'animations spécifiques sont nécessaires. Aussi l'animatrice est affectée exclusivement et à plein temps aux missions suivantes :

- pilotage et animation de la politique locale d'accueil ;

- sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux ;
- construction d'offres d'installation ;
- organisation de l'information nécessaire à l'installation de nouveaux arrivants ;
- primo-accueil des candidats à l'installation ;
- suivi post-installation des nouveaux arrivants ;
- animation du réseau de partenaires concourant à l'installation sur le territoire ;
- participation aux actions de communication externe et de prospection de candidats à l'installation en lien avec la Région.

Le plan de financement concernant l'animation du Pôle Local d'Accueil (qui recouvre le financement du poste de l'animatrice principalement) est le suivant :

Nature des dépenses	2011	2012	2013	TOTAL
salaires et charges	35 000	35 700	36 414	107 114
Frais de fonctionnement (forfait 6000 €)	6 000	6 000	6 000	18 000
Coût Total HT	41 000	41 700	42 414	125 114

Nature des recettes	2011	2012	2013	TOTAL	%
Région	17 500 + 6000€ forfait	17 850 + 6000€ forfait	18 207 + 6000€ forfait	53 557 + 18 000€ forfait	50% salaire + 18000€
Europe (FEADER)	10 500	10 710	10 924,2	32134,2	30%
Total financements publics	28 000	28 560	29 131,2	85 691,2	80% salaire +18 000€
Autofinancement	7000	7140	7282,8	21 422,8	20%
- CCBRV	3 500	3 570	3 641,4	10 711,4	
- CIATE	3 500	3 570	3 641,4	10 711,4	
Total Maître d'ouvrage	7000	7140	7282,8	21 422,8	20%
Coût Total HT	41 000	41 700	42 414	125 114	100%

Outre le travail quotidien d'accueil et d'orientation des porteurs de projet, le pôle local d'accueil organise des actions ponctuelles et spécifiques visant à structurer la politique d'accueil :

Action « Soirées d'accueil »

Il s'agit de relancer l'organisation de soirées d'accueil « entre gens d'ici et nouveaux venus » auxquelles seront conviés des nouveaux arrivants et des habitants. Ce type de soirées avait déjà eu lieu au printemps 2005 et fin 2006 / début 2007 (8 soirées). Le but de ces soirées est triple : créer la rencontre entre les nouveaux arrivants et les habitants, et donc favoriser leur intégration, sensibiliser la population locale aux enjeux de la politique d'accueil, et réfléchir collectivement pour améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants. L'idée est cette année de réaliser 4 soirées dans l'année en impliquant davantage dans l'organisation les communes volontaires pour accueillir les soirées, pour plus de proximité. Un spectacle en plusieurs sketches portant sur le thème de l'accueil de nouvelles populations permettra d'introduire les débats. Les participants pourront ensuite discuter autour d'un pot offert par la commune d'accueil.

Action « Micro-diagnostics économiques »

Le PLA souhaite renforcer ses actions de connaissance des potentiels d'installation afin de contribuer à l'attractivité économique du territoire et de répondre au mieux aux besoins des candidats à l'installation.

Ces micro-diagnostics permettent de :

- détecter des pistes d'opportunités économiques (services aux personnes, activités de loisirs et de pleine nature, activités liées aux TIC, à la domotique, à la construction bois, ...) ;
- faire valider économiquement ces potentiels pour s'assurer de leur viabilité.

Il s'agit pour le PLA d'obtenir, auprès d'un prestataire, de véritables supports de présentation des offres afin de faciliter les démarches de promotion et de prospection de candidats à l'installation.

Action « Stages de découverte »

Il s'agit de relancer l'organisation de stages de découverte auxquels peuvent participer des porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire. Ce type de sessions avait déjà eu lieu en 2005, conduites par le Pla Sud Ouest Creuse et le PLA du Pays de Combrailles en Marche associés.

Le but de ces stages est triple :

- faire découvrir le territoire dans sa globalité (cadre de vie, habitants, activités).
- permettre à des porteurs de projets ayant déjà un projet arrêté de bénéficier d'interventions de différents acteurs locaux et de pouvoir échanger avec eux (consulaires ou intervenants professionnels).
- créer une cohésion et des échanges entre les porteurs de projets participants

Ce stage sera organisé sur une période dont la date est à déterminer. L'idée est de réaliser une session par an. Les interventions seront alors sur les deux territoires. Le choix des interventions dépendra de la durée du séjour ou encore des orientations des porteurs de projet.

DEPENSES PREVISIONNELLES

Nature des dépenses	2011	2012	2013	TOTAL
Action « Soirées d'accueil »	9359,92	9359,92	9359,92	28 079,76
Action « Micro-diagnostics économiques »	12 000	12 000	12 000	36 000
Action « Stages de découverte »	4 800	4 800	4 800	14 400
Coût Total HT	26 159,92	26 159,92	26 159,92	78 479,76

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des dépenses	2011	2012	2013	TOTAL	%
Etat	10 463,97	10 463,97	10 463,97	31 391,91	40
Région	10 463,97	10 463,97	10 463,97	31 391,91	40
Total financements publics	20 927,94	20 927,94	20 927,94	62 783,82	80
Autofinancement	5 231,98	5 231,98	5 231,98	15 695,94	20
- CCBRV	2 615,99	2 615,99	2 615,99	7 847,97	
- CIATE	2 615,99	2 615,99	2 615,99	7 847,97	
Total Maître d'ouvrage	5 231,98	5 231,98	5 231,98	15 695,94	20
Coût Total HT	26 159,92	26 159,92	26 159,92	78 476,76	100

Joël Lainé souhaiterait que soit communiqué un bilan des actions menées dans le cadre du Pôle Local d'Accueil.

Agnès Zeppa indique qu'un bilan sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de la présentation de l'animation et des actions du Pôle Local d'Accueil dans le cadre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois.

STATION SERVICE A SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS

Pour rappel, le projet vise à installer une station essence dans le bourg de Saint Sulpice les Champs. Lors d'un précédent Conseil Communautaire, le projet a été présenté avec une subvention DDR. Cette subvention n'ayant pas été obtenue, le projet est présenté avec cette nouvelle donne :

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	123649,3		
MO + SPS + BC	19783,9	CPDC	29923,1
Frais divers, actualisation	6182,5	CG	44884,7
		Autofinancement	74807,8
Total HT	149615,6	Total HT	149615,6

En terme de d'amortissement, le montant des subventions à prévoir impacte le budget de fonctionnement. Les budgets de fonctionnement sont donc présentés à nouveau.

Le budget ci-dessous est présenté pour une vente de 150 000 litres :

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
		Carburant	140494
Vente du carburant (6%)	148923	Fonctionnement	9901
Divers		Amortissement	9974
Amortissement	4987	Personnel	2000
Stocks		Stocks final	
Total	153910	Total	162368
Déficit si vente 150000	8458		

Le budget de fonctionnement ci-dessous est présenté pour une vente de 200 000 litres :

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
		Carburant	187325
Vente du carburant (6%)	198565	Fonctionnement	10765
Divers		Amortissement	9974
Amortissement	4987	Personnel	2000
Stocks		Stocks final	
Total	203552	Total	210064
Déficit si vente 200000	6512		

A noter que les budgets de fonctionnement à prévoir en cas de vente de 250 000 et 300 000 litres ne sont présentés cette fois. En effet, de nouveaux éléments d'information permettent de penser qu'un litrage de 200 000 litres serait le maximum à espérer sur cette station service compte-tenu de son implantation.

Denic Eric n'est pas favorable au projet qui sera forcément déficitaire. Il est regrettable que les pétroliers ne s'implantent que là où il y a du profit à faire et laissent les collectivités publiques prendre en charge les déficits des implantations moins intéressantes.

Le Conseil Communautaire se prononce contre la poursuite du projet par 26 avis défavorables, 7 avis favorables, 1 abstention et 3 nuls.

PROJET DE REHABILITATION AU MOULIN DU MOUTIER D'AHUN :

Pour rappel, le plan de financement du projet de réhabilitation du Moulin est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	323130	Etat : crédits territoriaux convention Pays Sud Creusois (FNADT)	40800
Honoraires	39422	Etat (DDR)	68050
		Région (crédits sectoriels convention Pays Sud Creusois)	68050
		Département (crédits territoriaux convention Pays Sud Creusois)	40800
		Europe (FEDER)	36087
		TOTAL financements publics	253786
		Fonds souscription publique	20000
		Autofinancement Maître d'ouvrage	88766
		TOTAL Autofinancement	108766
TOTAL HT	362552	TOTAL HT	362552

Deux études énergétiques ont été réalisées dans le but de mieux maîtriser et mieux gérer les consommations et les dépenses en énergie du moulin du Moutier d'Ahun. D'une part avait été sollicitée une étude de faisabilité pour une chaufferie bois, et d'autre part une étude concernant la réfection d'une production hydro-électrique. Les résultats de ces deux études seront présentés.

Concernant l'étude « chaufferie bois », les principales conclusions sont les suivantes :

- ✓ Coût de la chaufferie bois : 60 032 euros
- ✓ Coût d'une nouvelle chaudière fuel (actuelle insuffisante pour chauffer le bâtiment : 25 000 euros), sinon le chauffage sera électrique soit un coût très élevé à supporter par l'association (environ 12000 euros annuel au lieu de 3900 euros avec le bois);
- ✓ Possibilité de vente des certificats d'économie d'énergie : 14 000 euros;
- ✓ Soit surcoût /fuel : 21 000 euros

- ✓ Surcoût/projet initial (élec) : 46 000
- ✓ Autofinancement recalculé : 134 798
- ✓ A noter : il y éventuellement des financements possibles de l'ADEME/Région/SDEC. Les montants ne sont cependant pas connus car ces structures se prononcent sur la base d'une demande.

Liliane Trubino souhaite savoir si dans ce prix les convecteurs sont compris. Il est répondu que les convecteurs étaient compris dans le cadre du budget initial.

Saskia Zandvliet demande si on peut demander un montant plus important au niveau du loyer dès lors que la Ciate consent des investissements plus importants. Jacky Guillon indique que c'est délicat dans la mesure où le locataire est une association, qui ne dispose pas de gros moyens financiers.

Joël Lainé s'interroge quant à la raison de la différence de prix entre les deux installations. Agnès Zeppa précise que dans un cas il n'y a que la chaudière à changer tandis que dans l'autre cas c'est toute une chaufferie qui est à créer (local chaufferie, local de stockage des plaquettes).

Denis Fric trouve qu'il n'est pas normal que le projet ait été présenté avec une installation électrique, alors même que l'on sait que ce n'est pas tenable pour l'association. Agnès Zeppa rappelle le contexte : le projet a été déposé initialement par l'association dans le cadre du précédent contrat de pays. Un montant assez faible avait été proposé pour la réhabilitation, compte-tenu de la surface. La Ciate a donc repris le projet en essayant tout d'abord de rentrer dans l'enveloppe préalablement définie, puis de trouver d'autres solutions lorsque le projet initial ne convenait pas.

Denis Fric regrette que le combustible retenu soit des plaquettes. Il considère que ce n'est pas un bon choix en raison du coût de l'approvisionnement. Jacky Guillon indique qu'au contraire c'est très satisfaisant, il en fait l'expérience dans le cadre de la chaufferie bois à Pontarion : 550 mètres carrés de bâtiments soit 1 550 mètres cubes sont chauffés pour environ 1 500 euros par an.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le mode de chauffage qui sera installé dans le cadre de la réhabilitation du moulin.

L'installation d'une chaufferie bois est retenue par 31 voix favorables à ce type d'installation, 1 voix pour une installation fuel, et 5 abstentions.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à faire une demande de subvention auprès de l'ADEME, de la Région, et du SDEC, en vue de financer la chaufferie bois.

En ce qui concerne l'étude visant la remise en activité du moulin pour la production d'électricité, les principaux éléments sont les suivants :

- ✓ Coût du projet : 578 000 euros HT
- ✓ Recette annuelle attendue : 20 600 euros
- ✓ Financements possibles : Agence de l'eau (passe à poisson) : 60 000 euros ; Ademe/Région : 252 000 euros
- ✓ Soit un autofinancement de 206 000 euros.
- ✓ En dix ans l'équipement (si autofinancé sans emprunt) est amorti et produit une recette.
- ✓ Proposition : solliciter les subventions.

Joël Lainé juge que la re-création d'une micro-centrale électrique est en contradiction avec les objectifs du CRE. Il pense que ce genre d'installation peut être nuisible aux espèces protégées présentes dans la Creuse.

Agnès Zeppa indique qu'il y aura de toute façon une étude d'incidence si il est décidé de s'engager sur ce projet, qui permettra de traiter ces questions.

Denis Fric demande quel est le coût de cette étude, et si le jeu en vaut la chandelle.

Le coût de cette étude est inclus dans le coût global présenté mais le montant n'en est pas détaillé.

Il est proposé de surseoir à la décision concernant ce projet , en attendant d'avoir cet élément d'information.

CONTRAT DE LOCATION VEHICULE SPANC

Le contrat de location du véhicule du SPANC arrive à échéance. Il sera proposé de le proroger jusqu'au 31 janvier de l'année prochaine et d'envisager soit un nouveau contrat soit une acquisition pour 2011. Le montant des loyers est de 269,70 euros par mois.

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de la prolongation du contrat jusqu'au 31 janvier 2011, pour un montant mensuel de 269,70 euros par mois.

CONVENTION AVEC LES AMIS DE LA PIERRE DE MASGOT

Les travaux étant finis au Centre de la Pierre à Masgot, une convention de mise à disposition doit être signée avec l'association. Lors d'un précédent Conseil Communautaire, il avait été décidé de solliciter un loyer d'un montant correspondant à 5% de la valeur locative. Ceci avait été retenu afin d'appliquer à l'association les mêmes conditions que pour l'association des Amis du Dr Jamot.

Cependant, cette valeur locative ayant été estimée, 5% représente 800 euros annuel, ce qui est très important pour l'association.

Thierry Gaillard demande ce qu'ils payaient précédemment. Jacky Guillon explique qu'auparavant la mise à disposition était gratuite.

Jacky Guillon propose de maintenir la règle des 5% mais de définir un plafond, de façon à ce que le montant ne soit pas trop important. Martine Laporte suggère de définir un plafond à 400 €. **Il est proposé d'autoriser la mise à disposition conformément à la délibération du 17 mai dernier, mais en appliquant le plafond de 400 euros en ce qui concerne le montant du loyer. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

**Fait à Ahun,
le 15 septembre 2010.**



**Le Président,
Jacky GUILLON.**